

## Puis-je réclamer une pension alimentaire avant divorce ?

Mise à jour : Jeudi 3 août 2023

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

---

Oui.

Le tribunal de la famille peut imposer à un conjoint de payer une pension alimentaire à l'autre, si la séparation entraîne une **diminution de son niveau de vie**.

Même si vous n'êtes pas dans le besoin, le tribunal de la famille peut fixer un montant de pension alimentaire en comparant votre niveau de vie celui de votre conjoint.

Vous devez demander cette pension alimentaire au moment où vous introduisez votre demande de mesures urgentes et provisoires devant le tribunal de la famille.

Ce type de mesure est **provisoire** : la pension alimentaire sera réévaluée sur base d'autres critères au moment du divorce.

### Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

#### Les références légales

[Article 223 du Code civil](#)

#### Les documents types

Aucun document type lié.

